

## Investissement responsable et durable



### INTERVENANTS :

- **RAONINJATOVOHERIVONJY Hajaridera**, Chef d'Unité Etude d'Impact Environnemental, Office National de l'Environnement (ONE)
- **Dr Harinesy RAJERIHARINDRANTO**, Corporate – Community Relations and Sustainable Development QMM, Rio Tinto
- **Felana RATSIMBAZAFY**, Directeur Qualité Hygiène Santé Sécurité Sociale Environnementale (QHSSSE) et management des risques, Ravinala Airports
- **Gaëtan ETANCELIN**, Directeur, Directeur Huilerie de Melville
- **Mirana RANARIVELO**, Spécialiste du secteur privé, UNICEF Madagascar

La position géographique et les ressources naturelles abondantes de Madagascar constituent des atouts importants en termes de développement économique et d'investissements.

Toutefois, ces investissements font face à de multiples défis : sociaux, fonciers, économiques et environnementaux. Les attentes des communautés vis-à-vis de l'entreprise sont par ailleurs très élevées.

A Madagascar, quelles sont les démarches adoptées par les investisseurs en termes de Développement Durable ? Quels sont les cadres qui régissent ces investissements et les

défis dans leur mise en œuvre ? Quels sont les critères et réglementations en vigueur permettant de développer des investissements responsables et durables ?

Cette conférence a permis de discuter de ces différents sujets

La sécurisation de ces investissements implique plusieurs considérations dont celles citées ci-dessous :

**i. L'importance de la législation couplée à la responsabilité des parties prenantes :**

- Le cas de l'industrie minière : la mine est souvent pointée du doigt puisqu'elle est considérée comme nocive pour l'environnement ; et toutefois ses produits sont utilisés au quotidien. Bien qu'elle rende service à l'humanité, ses impacts sur l'environnement et la société peuvent être considérables si des mesures concrètes ne sont pas mises en place.
- Le promoteur a l'obligation d'effectuer une mise en compatibilité de l'investissement avec l'environnement et la société à travers la mise en place d'un mécanisme de prévention, de gestion et de mitigation des impacts. Avant d'aboutir à une démarche volontariste de RSE, cet engagement passe tout d'abord par la conformité réglementaire, avec le suivi et le contrôle d'obligations légales ainsi que des réglementations et lois comme le code minier. Le décret pour la Mise en Compatibilité avec l'Environnement (MECIE) est une condition incontournable pour plusieurs catégories d'investissements. Bien que la **RSE soit une démarche volontaire pour la plupart des entreprises, cette dernière devient une obligation lorsqu'elle est inscrite au cahier des charges de l'entreprise**. A ce titre, l'entreprise se doit donc d'honorer ses engagements.
- Un projet de refonte du décret a été entamé car il est nécessaire de renforcer la responsabilité régaliennne notamment pour l'effectivité de la prise de décision au niveaux régional et local. Une réflexion est nécessaire pour revoir la législation dans sa totalité afin de proposer des compensations basées sur un modèle de développement harmonieux entre les acteurs. Étant donné qu'il y a encore des lacunes de contrôle des différentes activités, il s'agit de renforcer la responsabilité des parties prenantes. Dans ce cadre, l'entreprise a intérêt à mettre en œuvre des actions qui sécurisent l'investissement, même au-delà de ce qu'exige la loi.

**ii. Une bonne planification régionale est nécessaire pour la réussite d'un investissement :**

- L'investissement en soi ne suffit pas pour développer toute une région. Il doit être accompagné d'une bonne planification régionale. La notion de durabilité suggère que les mécanismes mis en place permettent à l'**investisseur d'être un catalyseur de développement à travers la création d'emploi, d'opportunités économiques et de projets de développement**. Les collectivités doivent être impliquées dans toutes les étapes du processus et intégrer différentes mesures d'accompagnement en visant des retombées sociales et économiques pour que l'investisseur puisse ainsi s'intégrer et contribuer au développement de la région.

**iii. L'importance du dialogue avec les parties prenantes :**

- L'entreprise doit mettre en place un **processus de dialogue avec les parties prenantes** aux différentes phases du projet. Cette démarche de gestion des risques permet d'anticiper et de gérer les risques sociaux, en considérant les attentes des communautés et de toutes les parties prenantes. Pour ce faire, un long processus de dialogue et de consultation est nécessaire afin d'obtenir et de maintenir une acceptation sociale ou permis social.
- L'engagement de la **société civile est clé** dans ce processus. L'exploitation doit se faire dans le respect des valeurs locales afin de participer à l'essor du territoire et à la mise en œuvre de projets

économiques. Il est important de travailler avec les communautés impactées et de les responsabiliser pour développer des activités génératrices de revenus, tournées vers le marché.

Pour conclure, la RSE permet d'encourager une bonne gouvernance, l'entrepreneuriat des jeunes et de la formation ainsi que le développement d'initiatives innovantes. La jeune génération doit être force de proposition et ainsi faire valoir ses idées. La confrontation et adaptation des différents standards internationaux avec la réalité sur le terrain permet notamment de mieux comprendre les enjeux. La considération des dimensions locales, sociales et environnementales est importante dans les différentes phases du projet. La plupart des grands investissements étrangers sont soumis à des standards sociaux et environnementaux très élevés qui doivent être intégrés au sein de la société comme une bonne pratique, pour que la démarche se pérennise au-delà du partenariat avec l'entité qui finance l'investissement.